Nations Unies S/2020/398



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2020
Français
Original : anglais

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 22 de la résolution 2461 (2019) et du paragraphe 33 de la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et de celui du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits survenus en Somalie au cours de la période allant du 5 février au 4 mai 2020 et sur les mesures prises concernant le Bureau entre le 1er novembre 2019 et le 30 avril 2020.

II. Situation politique et économique et conditions de sécurité

A. Évolution de la situation politique

2. Le 20 février, le Président somalien, Mohamed Abdullahi Mohamed « Farmajo », a promulgué la loi électorale que le Parlement avait adoptée la veille. En ce qui concerne les États membres de la fédération, des efforts de rapprochement ont été faits entre certains acteurs à Galmudug, les nouveaux membres de l'assemblée de l'État du Sud-Ouest ont pris leurs fonctions et le Puntland a organisé une conférence consultative des acteurs politiques. Les rapports restent toutefois tendus entre le Gouvernement fédéral et les États fédérés. Le déploiement de forces de l'Armée nationale somalienne dans la région de Gedo (Djoubaland), a provoqué des affrontements aux ramifications régionales, et les partis d'opposition à Mogadiscio ont continué de s'inquiéter de l'exiguïté de l'espace politique. L'organe de prise de décision rassemblant les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération ne s'est pas réuni depuis juin 2018.

3. Le 19 février, la Chambre du peuple a approuvé les projets de loi concernant respectivement l'aviation civile, le contrôle de la qualité, le recensement national, les médias et la pension de retraite et les prestations sociales des militaires et les a soumis à la Chambre haute pour examen et approbation. Le Président Farmajo a salué la coopération entre les deux chambres du Parlement, qui sont parvenues grâce à cela à approuver 20 projets de loi pendant la session parlementaire.

20-06442 (F) 150520 150520
2006442



4. Le 5 mars, à Istanbul (Turquie), les politiciens de l'opposition réunis sous la bannière du Forum des partis nationaux ont déclaré leur intention de se constituer en alliance politique unique en prévision des élections nationales et ont exhorté les partis d'opposition qui partagent leurs idées à les rejoindre.

5. Le 16 mars, la Somalie a confirmé son premier cas de maladie à coronavirus (COVID-19). Les autorités ont annoncé qu'elles interdisaient tous les vols internationaux pendant deux semaines à compter du 18 mars, interdiction depuis reconduite *sine dine*.

6. Le 15 avril, les présidences des deux chambres du Parlement ont annoncé leur décision de reporter l'ouverture de la prochaine session parlementaire, qui devait débuter le 10 avril, en raison de la pandémie de COVID-19 et suivant les conseils du Ministère de la santé, jusqu'à ce que des modalités virtuelles soient en place.

7. Dans l'État du Sud-Ouest, la désignation des nouveaux membres de l'assemblée de l'État s'est achevée le 19 mars. Les députés ont prêté serment le 23 mars. Le 1er avril, Ali Said Fiqi, Mohamednur Mohamed Moallim et Shamso Mohamed Yarow ont été élus respectivement président et premier et deuxième vice-présidents de l'assemblée. Le 20 avril, l'assemblée de l'État a approuvé une motion visant à reconduire dans ses fonctions le Président de l'État, Abdiaziz Hassan Mohamed « Laftagareen », pendant un an, de façon à faire coïncider les périodes des mandats du président et de l'assemblée de l'État.

8. Le 8 février, le 2 mars et le 22 avril, des affrontements armés ont éclaté à Beledxaawo, dans la région de Gedo, près de la frontière entre la Somalie et le Kenya, entre l'Armée nationale somalienne et les milices fidèles au ministre de la sécurité du Djoubaland, Abdirashid Hassan Abdinur « Janan ». Les affrontement ont attisé les tensions entre la Somalie et le Kenya. Le Président Farmajo et le Président kényan Uhuru Kenyatta sont intervenus pour apaiser les tensions, au cours d'une conversation téléphonique le 5 mars puis de visites ministérielles de haut niveau à Mogadiscio et Nairobi. Le 23 avril, à Nairobi, le Président du Djoubaland, Ahmed Mohamed Islam « Madobe », et ses opposants politiques du Conseil pour le changement du Djoubaland se sont entendus pour reconnaître l'élection du premier, qui avait eu lieu en août 2019 mais demeurait contestée, et former un gouvernement de coalition.

9. De violents combats, qui ont fait des dizaines de victimes, ont éclaté entre Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ), l'Armée nationale somalienne et la police spéciale « Haramcad » dans la région de Dhuusamarreeb (Galmudug), les 27 et 28 février. Le 29 février, les chefs de l'ASWJ ont capitulé face au Gouvernement fédéral. Après son élection le 2 février, le Président élu de Galmudug, Ahmed Abdi Kaariye, a poursuivi ses efforts d'ouverture auprès du Président sortant de l'État, Ahmed Duale Gelle « Haaf », et de l'opposition politique, de sorte que la passation de pouvoir a pu avoir lieu pacifiquement le 12 avril, malgré l'absence des chefs de l'ASWJ.

10. Le 24 mars, l'assemblée de l'État du Hirchébéli a approuvé un budget de 14 millions de dollars pour 2020, somme qui pourra être complétée pour faire face à la pandémie de COVID-19.

11. Le 6 février, le Puntland a ordonné la fermeture du bureau de la Commission électorale nationale indépendante à Garoowe et a suspendu ses activités dans l'État. Du 15 au 17 mars, le Président du Puntland, Said Abdullahi Mohamed Deni, a organisé une conférence consultative à Garoowe pour examiner les orientations de l'État. Une délégation du Gouvernement fédéral conduite par le Ministre des affaires étrangères, Ahmed Isse Awad, était également présente. Dans le communiqué issu de la conférence, les participants ont demandé de reporter le processus de révision constitutionnelle jusqu'à la fin des élections et critiqué la nouvelle loi électorale, qui était notamment jugée contraire à la Constitution fédérale provisoire. Ils demandaient

également la tenue d'une conférence consultative rassemblant tous les acteurs politiques somaliens, afin d'y convenir après délibération des modalités d'organisation des élections de 2020/21. À l'issue de la conférence, M. Deni a annoncé son intention de se rendre à Mogadiscio et dans les capitales des États membres de la fédération pour faire avancer le dialogue.

12. Le 29 février, dans les régions de Sool et de Sanaag, revendiquées à la fois par le « Somaliland » et le Puntland, les accrochages sporadiques ont repris entre les forces loyales à chacune des parties, en violation du cessez-le-feu de facto négocié en 2018 sous l'égide de l'ONU et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

13. Le 27 février, le Président du « Somaliland », Muse Bihi Abdi, et les dirigeants des partis d'opposition ont signé un accord sur l'organisation d'élections législatives et locales d'ici la fin de 2020.

14. Le 11 février, le Président Farmajo et le Président Bihi se sont rencontrés pour la première fois depuis leur entrée en fonction respective en 2017. Le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a servi d'intermédiaire pour cette rencontre, qui s'est tenue à Addis Abeba. Le 13 février, le Président Farmajo a présenté ses excuses au peuple de la « Somalie du Nord » et a exprimé ses regrets en raison des violations des droits de l'homme commises par le régime de Siad Barre. Le Président Bihi a accepté ce geste le 18 février lors de son discours annuel au Parlement du « Somaliland ».

B. Évolution des conditions de sécurité

15. Les conditions de sécurité sont restées instables, 235 incidents ayant eu lieu en janvier, 274 en février, 278 en mars et 299 en avril. Ces chiffres correspondent principalement à une augmentation des incidents liés au terrorisme, dont des attaques au mortier, des attentats aux engins explosifs improvisés et des assassinats. Les niveaux de criminalité et le nombre d'incidents liés aux conflits armés sont restés stables depuis janvier.

16. Les Chabab ont a considérablement intensifié leurs attaques au mortier à Mogadiscio. La zone de l'aéroport international Aden Adde de Mogadiscio, dans laquelle se trouve le complexe de l'ONU, a été attaquée avec des mortiers de calibre 60 mm le 17 février, les 1er et 18 mars et les 19 et 26 avril, soit le plus grand nombre d'attaques par tirs indirects jamais enregistré sur la zone. Les obus du 17 février n'ont pas explosé. L'attaque du 1er mars a fait un blessé (un vacataire recruté sur le plan international). L'attaque du 18 mars a fait un blessé léger (un membre du personnel recruté sur le plan international). Il en va de même pour l'attaque du 19 avril (un vacataire recruté sur le plan international). L'attaque du 26 avril a fait cinq blessés et un mort parmi les civils dans les environs de la zone, où l'un des obus avait atterri. Le même jour, un engin improvisé a par ailleurs explosé près d'une des entrées sans faire de victimes.

17. Les attaques au mortier ont augmenté aussi dans le reste du pays, 29 attaques étant constatées en tout entre février et avril, contre 7 attaques entre novembre et janvier. Les principales cibles étaient la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les forces de sécurité locales à Bari, Hiraan, dans le Moyen et le Bas-Chébéli et le Bas-Djouba. Le 11 mars, des tirs de mortiers visant un centre de formation de la police à Jawhar, dans le Moyen-Chébéli, ont atterri à proximité de la piste d'atterrissage et de la base ONU/AMISOM, sans faire de victimes ni de dégâts.

18. Les Chabab ont toujours les capacités voulues non seulement pour lancer des tirs de mortiers, mais également pour mener des attaques de plus grande envergure

contre les forces de sécurité dans le sud de la Somalie. Le 19 février, dans le Bas-Chébéli, le groupe a lancé deux attaques complexes au véhicule piégé contre les bases de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne à Qoryooley et Ceel Saliini (district de Marka). La deuxième attaque aurait fait 20 victimes dans les rangs de l'Armée nationale somalienne. Le 16 mars, l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM ont libéré la ville de Jannaale. Les Chabab ont réagi en multipliant les attaques dans la région, dont des tirs indirects et un attentat-suicides à la voiture piégée perpétré le 16 mars contre les troupes de l'AMISOM, dans lequel au moins cinq soldats auraient perdu la vie. Le groupe a fait exploser deux autres véhicules piégés lors d'un attentat-suicide déjoué le 24 avril qui visait la base de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne à Baraawe, dans le Bas-Chébéli ; les deux assaillants ont été tués.

19. De manière générale, les activités des Chabab ont fait moins de victimes civiles, mais le groupe a multiplié les attentats spectaculaires. En mars, le Gouverneur de la région de Nugaal a été tué dans un attentat-suicide à l'engin explosif improvisé à Garoowe ; le chef des forces de défense somaliennes a été visé par un attentat à l'engin explosif improvisé dans le Bas-Chébéli, attentat dans lequel deux soldats de l'Armée nationale somalienne ont été blessés. Le 25 mars, un deuxième attentat-suicide à l'engin explosif improvisé visant un restaurant de Mogadiscio a fait quatre morts. À l'aide du même type d'engins, les Chabab ont également détruit des caméras de vidéosurveillance à Mogadiscio pour la deuxième fois en 2020, ce qui réduit d'autant l'aptitude des autorités somaliennes à prévenir les attaques.

20. On constate également une recrudescence des assassinats revendiqués par le groupe, dont 7 en janvier, 16 en février, 21 en mars et 16 en avril. Six assassinats ont été attribués à des éléments favorables à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à Mogadiscio et à Boosaaso, dans la région de Bari, soit légèrement plus qu'au cours de la période précédente, où l'on n'avait constaté que trois incidents. En tout, on a constaté 9 frappes aériennes visant les Chabab en février, 11 en mars et 10 en avril, principalement dans le Moyen-Djouba, le Bas-Djouba, à Bakool et à Bay. Au cours des quatre premiers mois de 2020, il y a eu 37 frappes aériennes en tout, contre 47 pendant toute l'année 2018 et 63 pendant toute l'année 2019.

21. Le 4 mai, un avion African Express Airways enregistré au Kenya, affrété par l'organisation non gouvernementale INTERSOS et transportant des fournitures humanitaires, s'est écrasé à proximité de Berdaal (État du Sud-Ouest) ; aucune des six personnes à bord n'aurait survécu. Les raisons du sinistre n'ont pas encore été éclaircies.

C. Évolution de la situation économique

22. Le 25 mars, la Somalie a atteint le point de décision prévu dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Les arriérés de la Somalie envers la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont été réglés le 5 mars grâce à des prêts-relais accordés par la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne. Le FMI a obtenu des fonds de plus de 100 pays membres pour régler les arriérés du pays à son égard.

23. Le 6 mars, la Banque mondiale et le FMI ont publié une évaluation conjointe sur le 9e plan national de développement pour la période 2020-2024, qu'ils ont jugé supérieure à la norme des stratégies provisoires de réduction de la pauvreté habituelles. Le plan recense les principaux facteurs de pauvreté et prévoit une feuille de route destinée à renforcer la résilience nationale et inspirée de la stratégie de résilience et de redressement.

24. La flambée de COVID-19 a déjà eu des retombées économiques importantes. Le Gouvernement fédéral prévoit une chute de 11 % du produit intérieur brut nominal en 2020 et une baisse de 40 % environ des transferts de fond vers le pays. Les recettes fiscales sont en baisse. Le 27 mars, le Gouvernement fédéral a publié un plan décrivant les retombées socio-économique et l'intervention requise, chiffrée à 503,5 millions de dollars, plan dans lequel il énumère les éléments macroéconomiques, sectoriels, budgétaires et sanitaires qui exigeront à brève échéance un soutien additionnel destiné à atténuer les conséquences de la COVID-19.

25. L'ONU et la Banque mondiale coordonnent leurs examens des programmes en cours tout en planifiant les mesures à prendre contre la COVID-19 concernant le triptyque humanitaire-développement-paix. Il s'agit essentiellement d'accélérer ou de faire monter en puissance les programmes en place susceptibles d'atténuer l'impact socio-économique de la maladie, tout en adaptant et en ajustant d'autres programmes au gré de la conjoncture.

III. Appui à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État

A. Établissement d'un État fédéral opérationnel

1. Préparatifs des élections

26. La loi électorale prévoit un nouveau système électoral au scrutin majoritaire à un tour ; la Chambre du peuple compte 275 circonscriptions et la Chambre haute, 54 sièges. Son application dépend toutefois d'un certain nombre de grandes questions à clarifier, notamment la définition des circonscriptions, la répartition des sièges et la représentation des femmes à garantir. Le 28 février, les présidences des deux chambres du Parlement ont créé une commission ad hoc conjointe composée de 17 membres et chargée de formuler des recommandations sur ces grandes questions, en consultation avec le Commission électorale nationale indépendante, les États membres fédéraux et d'autres parties prenantes. La commission doit rendre ses recommandations lors d'une session parlementaire conjointe, mais la date d'achèvement des travaux est à présent incertaine, étant donné la pandémie de COVID-19. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, en collaboration avec la MANUSOM et la Banque Mondiale, fournira des services de vidéoconférence de sorte que le Parlement puisse continuer d'œuvrer à la préparation des élections et à la révision constitutionnelle. Le PNUD et la MANUSOM ont également épaulé la révision du règlement intérieur du parlement, de sorte que celui-ci puisse se réunir et voter en ligne.

27. La première lecture de la modification de la loi sur les partis politiques a été reportée à la prochaine session parlementaire. Le retard de la reprise des travaux du Parlement rejaillira sur les délais d'enregistrement officiel des partis politiques et de nomination des candidats.

28. À une réunion du 15 au 18 mars, l'équipe spéciale chargée de la sécurité des élections a adopté son mandat et examiné un projet de concept de sécurité aux fins de l'inscription des électeurs. Les chefs de la police civile présents ont fait le point sur l'évaluation de la menace concernant Galmudug, Hirchébéli, l'État du Sud-Ouest et Banaadir. Ils sont en outre convenus de procéder à des évaluations détaillées des sites provisoires d'inscription des électeurs et de mettre en place des équipes spéciales de sécurité de l'État.

2. Renforcement du fédéralisme

29. L'impasse politique prolongée entre le gouvernement fédéral et certains États membres de la fédération a continué d'empêcher d'avancer sur les grandes questions du pays. Au niveau technique, la coopération technique entre les ministères fédéraux et ceux des États se poursuit, même si une nouvelle série de consultations ministérielles sur l'allégement de la dette a été reportée en raison du retrait du Puntland et du Djoubaland.

30. L'ONU a continué d'appuyer les efforts internationaux visant à faciliter la reprise du dialogue politique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération. Mon Représentant spécial, en coordination avec les partenaires internationaux, a rencontré à plusieurs reprises le Président Farmajo et le Premier ministre, Hassan Ali Khayre pour les exhorter à assainir leurs rapports dans l'intérêt des priorités nationales. Mon Représentant spécial a transmis des messages similaires aux États membres fédéraux, notamment lorsqu'il a rencontré les dirigeants de l'État du Sud-Ouest et du Puntland les 8 et 9 mars respectivement, et lors des conversations téléphoniques qu'il a eues avec d'autres dirigeants d'États membres fédéraux. Le Président Farmajo a nommé un point focal chargé des relations entre le Gouvernement fédéral et les États membres et a invité les dirigeants des États membres à désigner des personnes pour les représenter auprès d'un secrétariat chargé de préparer un sommet dans le deuxième trimestre de 2020.

3. Processus de révision constitutionnelle

31. Le 6 février, la Commission parlementaire conjointe chargée de contrôler la révision constitutionnelle a présenté aux présidences des deux chambres du Parlement son rapport sur la session de travail tripartite tenue le 5 novembre à Istanbul ainsi qu'un projet de Constitution révisé.

32. Le Gouvernement fédéral s'étant engagé, au titre du cadre de responsabilité mutuelle, à conclure les consultations sur la révision constitutionnelle d'ici la fin mars 2020, le Ministère des affaires constitutionnelles, la Commission parlementaire conjointe et la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution ont lancé des consultations multipartites le 1er mars au Hirchébéli, au Galmudug et dans l'État du Sud-Ouest. En raison de différends persistants, le Gouvernement fédéral et le Puntland et la Djoubaland n'ont pas pu tenir de consultations entre eux. L'impasse politique, l'incapacité du Parlement à reprendre ses travaux en avril et les restrictions de mouvement liées à la COVID-19 rendent peu probable l'adoption d'une Constitution révisée d'ici juin 2020, contrairement à ce que prévoyait le cadre de responsabilité mutuelle.

4. Prévention et règlement des conflits

33. Le 7 mars, le Gouvernement du Hirchébéli a fait savoir que le différend territorial qui opposait les clans Abadalla Aroni et Eli Omar dans le district de Cadale (Bas-Chébéli) était résolu, les parties étant convenues de l'indemnisation de certaines victimes. Le 10 mars, les sous-clans Ba'ide et Sa'ad Yonis, antagonistes de longue date à Ceel Afweyn (région de Sanaag), ont entamé des échanges d'indemnisation des victimes du conflit, suite à un accord négocié par les chefs traditionnels et religieux sous les auspices du « Somaliland ».

34. Des affrontements armés ayant éclaté près de la frontière somalo-kényane, dans la région de Gedo, entre l'Armée nationale somalienne et les milices fidèles à M. Janan, mon Représentant spécial, accompagné de partenaires internationaux, a engagé le Gouvernement fédéral et les autorités du Djoubaland à mettre fin à la violence et à apaiser les tensions. Le 8 mars, l'ONU et 10 partenaires internationaux

ont publié une déclaration commune dans laquelle ils appelaient tous les acteurs à faire preuve de retenue, à réduire la présence des forces de sécurité à Gedo et à éviter tout acte susceptible de mettre le feu aux poudres. Ils y appelaient également au dialogue entre le Gouvernement fédéral et le Djoubaland et soulignaient l'importance de la coopération entre le Gouvernement fédéral et les États membres fédéraux, gage de progrès sur les priorités nationales.

35. Le 11 avril, les anciens des clans Majertin et Awramale ont accepté un cessez-le-feu après que des affrontements sporadiques ont eu lieu au sujet de terres contestées au sud-ouest de Kismayo. Les affrontements ont fait plus de 50 victimes entre le 2 février et le 2 avril. Entre-temps, début avril, après un conflit clanique dans lequel plus 25 personnes ont perdu la vie à Wanlaweyne, dans le Bas-Chébéli, le Président Laftagareen, a constitué un comité d'intervention chargé de désamorcer le conflit. Le 24 avril, une conférence de réconciliation associant les clans, l'administration régionale et l'Armée nationale somalienne a débuté dans le district concerné. En outre, le 6 avril, un conflit inter-clanique a éclaté entre des Wagarda'a (Marihan) et des Saliban (Habar Ghidir) dans les villages de Balli Cad et Foronta-Fora (Galguduud). Des forces de sécurité chargées de mettre fin au combat ont été déployées le 7 avril et les autorités de Galmudug ont entamé des efforts de réconciliation.

B. Questions transversales

1. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

36. La nouvelle assemblée de l'État du Sud-Ouest compte 14 femmes (15 %) et 81 hommes. Nettement inférieur à celui de l'assemblée précédente (22 %), ce taux de représentation des femmes est également en deçà du seuil prévu par la Constitution (20 %).

37. Le 8 mars, la Journée internationale des femmes célébrée à Mogadiscio et dans les États membres de la fédération a été l'occasion de sensibiliser à l'égalité des sexes et aux droits des femmes. La MANUSOM a apporté un soutien financier et technique à tous les États membres de la fédération et au « Somaliland », contribuant aux débats sur les lois protégeant les droits des femmes et prônant la mise en place d'un quota de 30 % de femmes et le renforcement de la participation des femmes aux responsabilités publiques.

38. À Garoowe le 7 mars, le Ministère de la promotion des femmes et des affaires familiales a organisé une table ronde sur les moyens et les stratégies tendant à inscrire un quota de 30 % de femmes dans la loi sur les élections des conseils locaux du Puntland. À Kismayo le 11 mars, dans le cadre d'un atelier de formation de trois jours coorganisé par l'AMISOM et le Ministère des femmes, des affaires familiales et des droits de l'homme du Djoubaland, la MANUSOM a formé 39 femmes à la prise en compte des questions de genre et des violences sexuelles liées au conflit.

2. Autonomisation des jeunes

39. Le 18 février, le Président du « Somaliland » Bihi Abdi a créé le fonds de développement de la jeunesse du « Somaliland » destiné à promouvoir la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise chez les jeunes.

40. Les programmes mis en œuvre en faveur de la jeunesse au cours de la période considérée ont porté sur les liens entre l'emploi, la marginalisation et l'inclusion des jeunes, en particulier l'autonomisation politique de la jeunesse et son intégration aux mécanismes de gouvernance. Le programme conjoint sur l'autonomisation politique des jeunes, exécuté en partenariat entre le Ministère de la jeunesse et des sports, le

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans l'État du Sud-Ouest et dans le Djoubaland, a eu pour objet l'élaboration de processus inclusifs qui soutiennent et autonomisent collectivement les jeunes dans la trajectoire de développement de la Somalie, notamment en créant des conseils de la jeunesse au niveau des districts et en organisant des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des jeunes.

41. En février, avec le concours du FNUAP, 40 et 25 sages-femmes ont été diplômées respectivement de l'Institut de santé de Hargeysa et de l'Institut des sages-femmes de Mogadiscio, après deux ans de formation intensive axée sur les compétences.

42. Le FNUAP a redoublé d'efforts pour éradiquer la pratique des mutilations génitales féminines en Somalie en faisant participer des jeunes femmes et des jeunes hommes à diverses rencontres et à un dialogue communautaire. À Garoowe et Hargeysa le 6 février, il a soutenu l'organisation de rencontres publiques animées par des jeunes pour marquer la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines. Au total, 1 000 fonctionnaires, militantes, jeunes et personnes déplacées ont participé à ces manifestations.

C. Coordination des initiatives en faveur du développement

43. La pandémie de COVID-19 a contribué à retarder davantage les activités de coordination des initiatives en faveur du développement et à reporter d'échéances clefs prévues en mars, comme l'approbation et la mise en œuvre d'un dispositif d'aide amélioré aligné sur les feuilles de route du gouvernement et sur le plan national de développement. Le dispositif d'aide amélioré proposé prévoit des améliorations au niveau des trois pôles d'action. Cependant, les différentes visions qui s'opposent au sein du Gouvernement fédéral sur le dispositif d'aide continuent d'entraver les progrès dans le domaine de la coopération en matière d'aide et de politique de développement. L'Organisation des Nations Unies, les partenaires de développement, les donateurs et le Gouvernement fédéral réfléchissent actuellement aux autres mesures (y compris virtuelles) susceptibles de faciliter la coordination des initiatives en faveur du développement.

IV. Droits humains et protection

A. Droits humains

44. La MANUSOM a recensé 277 victimes civiles au cours de la période considérée, dont 158 tués et 119 blessés (contre 183 et 267 au cours de la période précédente. Ces pertes civiles sont principalement le fait des milices de clan (78 victimes, soit 28 %) et des Chabab (75 victimes, soit 25 %). Parmi les autres responsables, on peut citer les forces de sécurité de l'État avec 23 % (64 victimes), des auteurs non identifiés (42 victimes ou 16 %, dont 11 morts dans des combats ayant opposé les forces de sécurité fédérales et l'ASWJ à Dhuusamarreeb dans la région de Galguduud), des forces étrangères non identifiées menant des attaques aériennes (9 victimes ou 3 %), ainsi que l'AMISOM (8 victimes ou 3 %).

45. Le 18 février, les Chabab ont commis leur premier assassinat ciblé en 2020 en abattant un ancien délégué électoral dans la ville de Buurhakaba (région de Bay). La victime avait participé aux opérations électorales de 2016/2017 dans l'État du Sud-Ouest.

46. Les violations de la liberté d'expression restent préoccupantes et les attaques contre les journalistes n'ont pas cessé. Au cours de la période considérée, six journalistes ont été arrêtés à Mogadiscio, cinq dans le Puntland, deux dans l'État du Sud-Ouest et un dans le Djoubaland. L'un d'eux a été accusé d'avoir publié de fausses informations, un autre a été arrêté pour avoir sondé l'opinion publique sur la COVID-19. Le 15 février, un journaliste a été abattu par balle par des anonymes dans le district d'Afgooye (Bas-Chébéli) et un autre a été tué à coups de couteau à Mogadiscio le 4 mai.

47. Au total, 89 personnes ont été arrêtées ou détenues arbitrairement, dont 49 ont par la suite été remises en liberté sans être inculpées ni présentées à un juge conformément au Code de procédure pénale. La plupart des personnes arrêtées ou détenues étaient soupçonnées d'appartenir aux Chabab (55).

48. Deux hommes civils ont été exécutés à Boosaaso (région du Bari) après avoir été condamnés à mort pour avoir violé et tué une fille de douze ans à Gaalkacyo (région du Mudug) le 11 février. Cinq membres des forces de sécurité somaliennes (police et armée) ont été condamnés à mort par la justice militaire à Mogadiscio, dans l'État du Sud-Ouest, dans le Djoubaland et dans le « Somaliland ». Une personne soupçonnée d'allégeance à l'EIIL a été condamnée à mort par le tribunal militaire de Mogadiscio après avoir été reconnue coupable du meurtre d'un policier.

49. Conformément aux orientations de l'Organisation des Nations Unies sur la protection des droits de la personne pendant la pandémie de COVID-19, la MANUSOM a prêté une assistance technique aux autorités pour les aider à atténuer l'incidence de la pandémie sur les droits humains et notamment sur les droits des personnes détenues. Pour réduire la surpopulation carcérale, les autorités somaliennes ont gracié 936 détenus en avril, dont 574 dans le « Somaliland », 194 dans le Puntland, 148 à Mogadiscio, 11 dans l'État du Sud-Ouest et 9 dans le Hirchébéli.

50. Face aux préoccupations relatives à la protection des civils pris dans les affrontements à Gedo, mon représentant spécial adjoint, en sa qualité de coordonnateur des opérations humanitaires, a exhorté toutes les parties à prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour réduire au minimum les dommages aux civils et leur permettre de quitter les zones de conflit en toute sécurité afin d'avoir accès sans entrave à la protection et à l'aide humanitaires.

B. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

51. La MANUSOM a apporté son concours à la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en fournissant une assistance technique au Service de la lutte antimines de l'Organisation des Nations Unies sur l'application des mesures d'atténuation pour la Police somalienne et en soutenant l'élaboration d'une session de formation aux droits de la personne à l'intention des policiers soutenus par le Service. La Mission a également évalué l'incidence de l'appui de l'Organisation des Nations Unies à des forces de sécurité non onusiennes à Gedo en se concentrant sur la Police somalienne et a recommandé des mesures destinées à prévenir les violations. Deux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui auraient été commises par l'AMISOM à l'encontre de 10 civils ont été portées à la connaissance de l'AMISOM dans le cadre des mécanismes de coordination mis en place. La MANUSOM a également rencontré les parents des victimes de certains agissements mettant en cause l'AMISOM pour discuter des conclusions d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les faits et examiner l'état d'avancement des paiements gracieux. L'AMISOM a accepté d'informer les populations touchées et de mettre au point la version finale du

rapport en avril. Le Ministère de la défense a ouvert une enquête après avoir été informé que des membres de l'Armée nationale somalienne auraient violé une femme de 30 ans et un enfant de 13 ans lors d'opérations à Jannaale (Bas-Chébéli).

C. Enfants touchés par des conflits armés

52. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé a confirmé 826 violations graves commises à l'encontre de 750 enfants (600 garçons et 150 filles), 11 attaques dirigées contre des écoles et deux contre des hôpitaux, l'occupation d'une école à des fins militaires et neuf refus d'accès humanitaire. Au total, 258 enfants ont été recrutés et utilisés, 241 ont été enlevés, 226 ont été tués ou mutilés et 79 ont été victimes de violences sexuelles.

53. Ces violations ont été imputées aux Chabab (526 ou 63,7 % des cas), à des éléments armés non identifiés ou à des milices (143 ou 17,3 %) et aux forces armées fédérales et à celles des États (104 ou 12,6 %), aux milices de clans (48, soit 5,8 %), à l'AMISOM (4, soit 0,5 %) et à la milice du Westland (1, soit 0,1 %). Seize cas de privation de liberté, ayant visé 37 garçons, ont été imputés aux forces de sécurité somaliennes. En tout, 1 283 enfants (699 garçons et 314 filles) ont été séparés des forces et groupes armés et remis aux partenaires du Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion ultérieure.

54. Le 12 février, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats, le Gouvernement fédéral s'est à nouveau engagé à vérifier l'âge des soldats et des membres de forces intégrés à l'Armée nationale somalienne afin d'identifier et de séparer tout enfant. Le 1er mars, la MANUSOM a négocié la libération et le transfert de Huduur à Baidoa de neuf enfants soupçonnés d'être associés aux Chabab en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion ultérieure.

D. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

55. Le Conseil des ministres reste saisi du projet de loi sur les infractions sexuelles, qu'il continue d'examiner. Parallèlement, la MANUSOM et le Ministère de la condition des femmes et du développement des droits humains ont poursuivi les préparatifs dans le cadre du nouveau Plan d'action national visant à mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit. Le 5 mars, il a été décidé de tenir des réunions consultatives avec les secteurs de la sécurité et de la justice du pays ainsi qu'à l'échelon des États.

56. La MANUSOM a continué d'assurer le renforcement des capacités et la formation des procureurs du Bureau du Procureur général pour ce qui est du travail centré sur les victimes et des enquêtes sur les crimes sexuels. Le Bureau du Procureur général a récemment mis en place un dispositif visant à garantir l'accès à la justice et défini des voies permettant aux victimes de travailler avec la police et les prestataires de services. Le 10 mars, le Bureau du Procureur général a également publié le rapport annuel du dispositif, dans lequel il met en exergue les progrès réalisés dans l'accès des victimes et survivantes au système de justice formelle, les procureuses ayant remarquablement contribué à ce résultat.

57. En février, le FNUAP a apporté son concours à la formation de 210 travailleurs sanitaires et sociaux du secteur public et d'organisations non gouvernementales dans le but de permettre aux victimes et aux survivantes d'accéder plus facilement, plus rapidement et en toute confidentialité aux services de lutte contre la violence fondée

sur le genre. En mars, le FNUAP a aidé au renforcement des capacités de 27 organisations nationales s'occupant de collecte de données afin d'améliorer et d'harmoniser la communication des données dans le cadre du dispositif de surveillance, d'analyse et de signalement des actes de violence liés au conflit et du Système de gestion de l'information sur la violence de genre.

58. Au total, 56 cas de violences sexuelles liées au conflit ont été rapportés de janvier à avril, concernant 62 victimes ; toutes étaient de sexe féminin (56 mineures et 6 adultes). Le 12 mars, la MANUSOM s'est enquise auprès des autorités de la suite donnée au dossier après qu'un viol eut été signalé contre une femme enceinte, le 29 janvier, à Baidoa. Celle-ci n'avait reçu aucun traitement médical après son viol ; elle a accouché cinq jours plus tard. Un policier a été convaincu du crime et condamné à mort par le tribunal militaire de première instance de Baidoa, le 19 février. La famille de la victime a refusé l'intervention des sages locaux et insisté pour que la sentence du tribunal soit appliquée.

V. Situation humanitaire

59. En dépit d'une certaine amélioration de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire, la crise humanitaire en Somalie reste préoccupante. La pandémie de COVID-19 présente des risques particuliers dans le pays compte tenu de l'insuffisance des infrastructures de santé, du risque d'interruption de la fourniture de l'aide et de la dépendance de nombreux Somaliens aux envois de fonds de la diaspora, lesquels s'amenuisent. Le risque accru de violences sexuelles et fondées sur le genre pendant la pandémie est également une source de préoccupation.

60. Au 4 mai, la Somalie avait comptabilisé 722 cas de COVID-19. Pour aider le Gouvernement dans ses efforts, les entités des Nations Unies et leurs partenaires ont mis sur pied, le 23 avril, le Plan national de prévention et de lutte contre la COVID-19, demandant 689 millions de dollars pour permettre au pays de renforcer sa préparation et ses moyens d'intervention face aux conséquences directes ou indirectes, sur la santé publique ou la situation humanitaire et socioéconomique immédiate, de la maladie à COVID-19. Axé sur cette triple problématique, le plan s'articule avec le Plan global d'intervention contre l'impact socioéconomique de la COVID-19 du Gouvernement fédéral, mis en place le 27 mars.

61. En février et mars, une augmentation notable du nombre de populations déplacées a été constatée dans le Djoubaland, où l'on estime à 56 000 le nombre de personnes concernées par ces déplacements (dans la région du Gedo), qui viennent s'ajouter aux 207 000 personnes déjà déplacées dans la région. Au total, au moins 2,6 millions de personnes sont toujours déplacées par le conflit en cours et les chocs climatiques récurrents. Un grand nombre d'entre elles sont réparties dans plus de 2 000 campements surpeuplés, risquant souvent d'être expulsées de leurs logements, comme cela a déjà été le cas pour plus de 48 000 déplacés en 2020. L'expulsion est une des menaces les plus courantes mettant en danger la protection des personnes, sans compter le risque supplémentaire représenté par la maladie à COVID-19. Le 13 avril, mon représentant spécial adjoint, en sa qualité de coordonnateur des opérations humanitaires, a demandé un moratoire de trois mois sur les expulsions.

62. Le niveau d'insécurité alimentaire et de malnutrition reste élevé dans de nombreuses zones malgré les pluies favorables de la *deyr* de 2019 (saison d'octobre à décembre). La menace qui pèse sur la sécurité alimentaire est encore aggravée par l'infestation de criquets pèlerins qui sévit dans la Corne de l'Afrique, la pire qu'ait connue cette région depuis plus de 25 ans. Le Gouvernement fédéral a déclaré l'état d'urgence nationale le 2 février face à l'invasion acridienne et a annoncé le 27 février le plan d'action de la Somalie contre la crise du criquet pèlerin, conjointement avec

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La somme de 57 millions de dollars est nécessaire pour l'exécution des activités prévues jusqu'en décembre, dont 24,7 millions avaient été financés à la date du 4 mai.

63. Les pluies de la *gu* (saison d'avril à juin) ont commencé par des averses modérées à abondantes dans certaines régions, qui ont incité de nombreux agriculteurs à démarrer leurs cultures. Elles devraient permettre d'augmenter les récoltes et de reconstituer les pâturages et les sources d'eau mais ont déjà causé plusieurs crues soudaines dans plusieurs régions. Dans le Puntland, le 27 avril, des pluies torrentielles ont fait 8 victimes et ont forcé plus de 22 000 personnes à quitter leur foyer dans la ville de Qardho (région du Bari). Les pluies vont également augmenter le risque de maladies transmises par l'eau et créer des conditions propices à la reproduction des criquets. Depuis janvier, 2 789 cas au moins de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra ont été signalés en Somalie, principalement dans les régions du Hiraan, du Banaadir, de Bay et du Bas-Chébéli. Cette situation est à rapprocher de celle qu'avait connue le pays à la même époque en 2019. Ce nombre devrait augmenter à mesure que les pluies s'intensifieront. Le choc combiné des inondations, des criquets et de la COVID-19 risque d'aggraver encore la situation déjà précaire de 5,2 millions de personnes.

64. La sécurité reste une contrainte majeure pour les opérations humanitaires. Du 1er janvier au 4 mai, 54 faits de violence ont été recensés, dans lesquels 2 agents humanitaires ont été tués, 6 blessés, 6 enlevés et 3 détenus ou temporairement arrêtés. Un tiers du pays est considéré par les humanitaires comme difficile à atteindre, dont 23 districts où résident environ 1,3 million de personnes dans le besoin. En février, les organismes d'aide ont apporté une aide humanitaire à 845 000 personnes. Pour amplifier cette action, les organisations humanitaires ont rapidement besoin d'un financement adapté. Au 4 mai, le plan d'aide humanitaire 2020 n'était financé qu'à 18 % (186,6 millions de dollars sur les 1,05 milliard demandés).

65. Le 6 mars, la Somalie a officiellement déposé les instruments de ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique auprès de l'organisation régionale.

VI. Approche globale pour la sécurité

A. Opérations

66. Les opérations de transition dans le Bas-Chébéli ont repris le 16 mars avec la prise de Jannaale par les contingents de l'Armée nationale somalienne et de l'AMISOM. Les opérations de perturbation se poursuivent ailleurs dans la région, mais la planification de la deuxième phase de l'opération Badbaado (sécurisation des routes de Mogadiscio à Baidoa et Beledweyne) n'a pas encore commencé. Au cours de la période considérée, les partenaires internationaux ont apporté leur soutien à la constitution de deux nouveaux bataillons de l'Armée nationale somalienne, deux autres bataillons étant reconstitués par cette dernière à partir de contingents existants.

67. Après la libération de Jannaale, une administration intérimaire nommée par l'État du Sud-Ouest a été déployée dans la ville ; elle s'est attelée à des activités d'information de la population et de stabilisation initiale définies de concert entre le Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, l'État du Sud-Ouest, le groupe de travail interministériel et les partenaires du processus de stabilisation. À ce jour, quelque 2 000 personnes vulnérables ont pu bénéficier de cliniques mobiles et de distributions de nourriture dans le cadre du démarrage de programmes travail contre rémunération axés sur le débroussaillage des bords de routes menant à Jannale ainsi que sur la réparation de petits canaux.

B. Renforcement des capacités institutionnelles

68. Le 27 février, le Cabinet fédéral a approuvé la loi relative à la police fédérale. Alors que les 300 membres des forces des Darwich fédérales ont achevé leur entraînement à la mi-février, leur déploiement dans le Bas-Chébéli dépend de la fourniture d'armes et de matériel. À Jawhar, 198 recrues ont achevé leur formation de base, ce qui porte le nombre total de policiers de l'État à 579. L'intégration des forces de sécurité du Puntland au sein des effectifs de police de l'État s'est poursuivie. Après la mise sur pied d'un programme de gestion des actifs, avec le soutien de la police des Nations Unies, de la police de l'AMISOM, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme conjoint relatif à la police a approuvé le 4 mars l'allocation d'un montant de 218 000 dollars pour sa mise en œuvre.

69. Les 10 et 11 février, dans le cadre du processus de révision constitutionnelle et avec le soutien des Nations Unies, à titre consultatif, le Ministère des affaires constitutionnelles a mené à Mogadiscio une session de consultation avec les ministères de tutelle fédéraux concernés sur le système de justice et d'administration carcérale. À l'issue des discussions, des propositions ont été formulées concernant la composition du Conseil supérieur de la magistrature et la compétence de la Cour suprême et de la Cour constitutionnelle, des consultations devant se tenir à ce sujet avec les États membres de la fédération.

70. Le 5 mars, le Ministre de la justice et les représentants des États membres de la fédération, des partenaires internationaux et de l'ONU réunis à Mogadiscio se sont penchés sur la question des priorités de l'année 2020 sur les plans judiciaire et pénitentiaire. Ils ont notamment conclu qu'il était nécessaire de maintenir le soutien apporté au contrôle de constitutionnalité, de parvenir à un accord politique sur un système de justice et d'administration carcérale, et d'étendre le système de justice aux zones nouvellement libérées.

71. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a dispensé une formation sur la gestion des prisons et les droits de l'homme à 88 membres du Corps des agents pénitentiaires (70 hommes, 18 femmes) dans le Puntland, à Beledweyne et à Kismayo. Pour limiter la propagation de la COVID-19, les autorités du secteur judiciaire, entre autres, ont suspendu les visites de prison, l'accueil de nouveaux détenus, les procédures judiciaires (à l'exception des procédures pénales, pour lesquelles le jugement aura lieu en ligne) et l'exécution des jugements.

72. Le 20 février, la Somalie a adhéré à la Convention internationale sur la prévention de la pollution des mers par les navires et à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Le 12 mars, huit ministères fédéraux et les ministères des États respectifs ont convenu d'un plan d'action sur les femmes dans le secteur maritime grâce auquel les femmes pourront être la cheville ouvrière de l'économie bleue somalienne.

73. Le 18 mars, le bureau du Programme de réadaptation des déserteurs a publié, sous l'égide du Ministère de la sécurité intérieure, de nouveaux protocoles opérationnels portant sur le traitement des désertions de membres des Chabab. Ces protocoles visent à atténuer les risques associés à la COVID-19 et à éviter une interruption des activités. En collaboration avec la MANUSOM, l'AMISOM et les différents partenaires, le Ministère révise actuellement les consignes générales régissant l'accueil et la vérification des dossiers des anciens membres des Chabab.

C. Activités d'appui

74. Le 3 mars, le conseil de district de Dinsor a été inauguré, avec le concours du Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et de l'État du Sud-Ouest et le soutien d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix. Il se distingue par une importante représentation des jeunes et le fait que 10 femmes ont été choisies pour occuper des sièges, sur un nombre total de 21 sièges.

75. Le 11 mars, le groupe de coordination de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent, qui relève du Cabinet du Premier Ministre, a organisé une réunion avec le Vice-Ministre des affaires religieuses, le Directeur du programme de réadaptation des déserteurs et le Ministère de la justice afin de préciser les mandats respectifs dans ce domaine et les modalités de leur collaboration future.

76. Du 13 au 15 avril, les Ministères des affaires religieuses, de la santé et de la communication ont mené, dans les 17 districts de Mogadiscio, une campagne conjointe de sensibilisation de trois jours sur la COVID-19, avec le réseau de théologiens du groupe de coordination de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent. Cette campagne était coordonnée par le groupe et bénéficiait du soutien technique et financier du PNUD.

77. La MANUSOM et l'Organisation internationale pour les migrations ont continué d'apporter leur concours au programme national de traitement et de prise en charge des combattants désengagés, mis en œuvre par les autorités fédérales. En avril, plus de 230 anciens membres des Chabab ont bénéficié d'une aide à la réadaptation dispensée par des centres situés à Baidoa, Kismayo et Mogadiscio, et 50 d'entre eux sont sortis diplômés du programme. À l'issue de la mise en œuvre du projet pilote du Fonds pour la consolidation de la paix, qui s'adressait aux femmes ayant été associées aux Chebab, deux nouveaux centres de réadaptation pour femmes ont été construits à Baidoa et Kismayo. Le centre de Baidoa dispense une aide à la réadaptation tenant compte des questions de genre à 30 femmes ayant fait partie des Chabab et à leurs personnes à charge. Trente autres femmes de Kismayo attendent encore de bénéficier de cette aide en raison des contraintes opérationnelles liées à la COVID-19.

VII. Soutien du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à la Mission de l'Union africaine en Somalie et à l'Armée nationale somalienne

A. Appui aux opérations de l'AMISOM

78. Le 5 mars, l'AMISOM avait réduit son effectif maximal de 1 000 membres, conformément au processus prévu dans la résolution 2472 (2019) du Conseil de sécurité. Le BANUS fournit actuellement un soutien logistique à 19 626 membres du personnel en tenue de l'AMISOM.

79. Le Bureau d'appui a continué à apporter son concours à la relève interne des contingents de l'AMISOM et au réapprovisionnement de la plupart des bases opérationnelles avancées dans tous les secteurs par voie aérienne, en raison de l'impraticabilité et de l'insécurité des itinéraires principaux d'approvisionnement. En conséquence, il a effectué plus de 1 000 heures de vol par mois en Somalie, dont quelque 530 heures (en moyenne) ont été consacrées au transport de matériel de survie destiné à l'AMISOM. Le BANUS a également augmenté le nombre de forages de puits dans tous les secteurs afin de corriger une situation de dépendance excessive à l'égard des approvisionnements en eau potable.

80. Le convoi routier prévu pour le transport de Mogadiscio à Baidoa du matériel appartenant aux contingents de l'unité de police constituée attendue du Ghana reste à l'étude. En raison du caractère volumineux d'une partie du matériel et du mauvais état de la piste de Baidoa, le Bureau d'appui n'a pas été en mesure de transporter le tout par voie aérienne jusqu'à Baidoa et a donc demandé à l'AMISOM d'escorter le convoi par la route depuis Mogadiscio. Le matériel, composé de plusieurs conteneurs maritimes et de véhicules, est arrivé à Mogadiscio en septembre, ce qui continue d'entraîner d'importants frais de surestaries et des frais de remboursement mensuels au Ghana pour le matériel inutilisé. L'Union africaine a fait savoir qu'un nouveau plan serait élaboré pour organiser le convoi après les pluies de la *gu* de mai à juin.

81. Au 30 avril, le solde du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM était de 2,9 millions de dollars. Sur ce solde, 1,6 million de dollars est réservé par les États Membres donateurs à des objectifs précis. Le Bureau d'appui est en concertation avec les donateurs afin de faire lever ces restrictions pour que les fonds puissent être consacrés aux postes de dépense prioritaires de l'AMISOM, y compris les émoluments des consultants et des attachés de liaison médicale.

82. Comme suite à la signature, le 10 novembre 2019, de la lettre d'attribution tripartite ONU-Union africaine-Ouganda concernant le déploiement de quatre hélicoptères militaires pour les besoins de l'AMISOM, et afin de respecter les principes de responsabilité et de transparence, l'ONU et l'Union africaine ont conjointement mené deux visites préalables au déploiement en Ouganda, du 11 au 13 février et les 12 et 13 mars, pour confirmer que l'unité d'aviation était prête à se déployer. Auparavant, le 20 février, une délégation de représentants de l'escadrille des Forces de défense populaires de l'Ouganda dirigée par le chef d'état-major des armées avait inspecté les installations du camp de Baledogle, où doit stationner l'équipage pour la durée des opérations. Une fois déployée, l'AMISOM disposera au total de sept hélicoptères militaires. Le Bureau d'appui a pris les dispositions nécessaires pour faciliter le déploiement.

83. En réponse à la demande formulée par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police désireux d'un complément de formation en matière de gestion du matériel appartenant aux contingents, de soutien logistique autonome et de préparation des tâches de sécurité électorale, le Bureau d'appui a dispensé une formation à 18 officiers burundais (17 hommes et une femme) à Bujumbura, les 9 et 10 mars, afin d'aider les contingents à gérer plus efficacement le matériel appartenant aux contingents.

84. Le programme conjoint AMISOM-BANUS de promotion de la santé, qui vise à améliorer la sécurité et les installations de 21 bases opérationnelles avancées de l'AMISOM, n'a enregistré que des progrès limités. Le mauvais état des routes continue d'entraver la livraison d'unités de soutien à la Mission sur 19 sites. Pendant ce temps, des fournitures servant à la défense des périmètres et d'autres matériels ont été prépositionnés sur huit bases opérationnelles avancées, en attendant qu'une amélioration des conditions météorologiques permette la reprise du travail.

85. Avec le concours du BANUS, le Service de la lutte antimines a continué à prêter main-forte à l'AMISOM dans les opérations de sécurité et les efforts de stabilisation en offrant conseils, analyses, formations et services de mentorat concernant l'utilisation du matériel spécialisé, les chiens détecteurs d'explosifs, les relais communautaires et les équipes de neutralisation des explosifs et munitions. Du 5 février au 3 mai, 2 715 membres du personnel en tenue de l'AMISOM ont subi une des formations qu'il dispense afin de mieux savoir détecter et détruire les engins explosifs improvisés et opérer en sécurité dans des conditions à haut risque. Le Service a animé des stages de formation pré-déploiement en Ouganda du 25 février au 2 avril, pour 200 membres du contingent de l'AMISOM, et au Burundi du 5 mars

au 18 avril, pour 310 autres membres. Il a contribué à la sûreté et à la sécurité de l'infrastructure stratégique en déployant 21 équipes, y compris 42 chiens de déminage, pour la fouille de 29 943 bagages, 112 711 véhicules, 252 bâtiments, 168 042 mètres carrés de locaux et 10 372 197 mètres carrés d'entreposage sur terre-pleins, tous secteurs confondus.

B. Appui aux opérations de l'Armée nationale somalienne

86. En soutien aux opérations conjointes de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne dans le Bas-Chébéli, le BANUS a fourni du matériel pour deux bases d'opérations avancées qui seront construites à Jannaale. La construction de la base logistique de l'Armée nationale somalienne avec la base opérationnelle avancée de l'AMISOM à KM50 a été achevée le 15 mars.

87. Le 24 février, la Chef du BANUS a rencontré à Mogadiscio le nouveau chef des forces de défense somaliennes, le général de brigade Odawa Yusuf Rage, avec lequel elle a discuté de la fourniture d'un soutien logistique à l'Armée nationale somalienne. Elle a également présenté au général du matériel de communication destiné à améliorer l'interopérabilité avec l'AMISOM. Le chef des forces de défense a fait observer que les engins explosifs improvisés avaient fait plus de morts que les balles au sein de l'Armée et de la population somalienne, et a demandé que des mesures d'atténuation de cette menace soient ajoutées au dispositif d'appui logistique des Nations Unies.

88. En réponse aux demandes du Gouvernement fédéral, le Service de la lutte antimines a organisé du 5 février au 25 avril, à l'intention de 192 membres de l'Armée (190 hommes et 2 femmes), un stage destiné à les sensibiliser aux mesures d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés. Il a en outre animé du 2 au 6 février et du 16 au 20 février un stage de recyclage sur la neutralisation des explosifs et des engins explosifs improvisés à l'intention des équipes NEDEX de la Police somalienne à Cadaado et Baidoa.

VIII. Présence des Nations Unies en Somalie

89. Les entités des Nations Unies maintiennent leur présence à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 4 mai, 370 membres du personnel recruté sur le plan international et 1 267 membres du personnel recruté sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

90. L'ONU a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement fédéral afin de régler les problèmes qui subsistent en ce qui concerne l'accord sur le statut de la mission signé en 2014. Le problème du refus de délivrance de visas et de permis de travail à titre gracieux aux titulaires de contrats internationaux avec l'ONU et aux fonctionnaires des Nations Unies ne possédant pas de laissez-passer n'est toujours pas réglé, en particulier.

91. Dans le cadre de l'action menée par l'ONU au niveau international face à la pandémie de COVID-19, ses entités en Somalie élaborent et diffusent des communications sur la maladie. Elles fournissent également une assistance technique au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération pour la poursuite du processus de révision constitutionnelle et des préparatifs des élections.

IX. Observations

92. Le peuple somalien, comme le reste du monde, est touché par la pandémie de COVID-19, dont les retombées sont sans précédent. Je félicite les autorités somaliennes des mesures prises pour prévenir et combattre la pandémie et de leur décision d'affecter à cette fin des ressources supplémentaires du Gouvernement fédéral pour l'aide aux États membres de la fédération. Je renouvelle l'engagement pris par l'ONU de travailler en étroite collaboration avec la Somalie dans cet effort. Pour faire échec à la pandémie, le pays aura besoin du soutien continu de la communauté internationale pour pouvoir faire face à la pandémie de COVID-19.

93. La pandémie a plus que jamais mis en évidence la nécessité pour les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération de faire front commun, dans un esprit d'unité et de compromis, pour relever efficacement l'un des plus graves défis mondiaux de notre époque. Il n'y a pas de temps à perdre. Je reste profondément préoccupé par le fait que, malgré mes précédents appels et les efforts que déploient en permanence mon représentant spécial et la communauté internationale, les relations restent tendues entre le Gouvernement fédéral et certains des États membres de la fédération. J'encourage le Président Farmajo à remettre en vigueur la pratique des rencontres régulières avec les dirigeants somaliens dans un cadre propice à la discussion, où l'on puisse progresser sur toutes les questions nationales. J'invite les dirigeants des États membres de la fédération à répondre de manière positive à ces mesures, en commençant par nommer des représentants auprès du secrétariat chargé d'organiser la tenue d'un sommet entre eux et la direction fédérale.

94. L'année 2020 sera déterminante pour la réalisation des priorités nationales, dont la principale est la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections crédibles suivant le principe « une personne, une voix ». La promulgation de la loi électorale est un signe de l'attachement des Somaliens à ces élections nationales. J'exhorte toutes les parties concernées à agir avec diligence pour que les règlements nécessaires soient formulés afin que la loi puisse être appliquée et que le Parlement adopte les modifications prévues à la loi sur les partis politiques. Pour pouvoir être appliqué, le cadre électoral doit également bénéficier d'un large soutien parmi les États membres de la fédération, dans l'opposition politique et dans la société civile. Je suis troublé de voir que la loi électorale ne fixe pas un quota de 30 % minimum de femmes au Parlement. J'invite les autorités somaliennes et les parties prenantes à tous les niveaux à veiller à ce que les femmes et les minorités participent et soient représentées dans le processus électoral, notamment en inscrivant ces principes dans les cadres juridiques pertinents. Un solide travail de planification s'impose également pour ce qui est de la sécurité électorale. Je demande instamment à l'équipe spéciale chargée de la sécurité des élections de mener à bien la tâche de sécurisation préalable des opérations électorales, notamment en procédant à une évaluation des zones sécurisables.

95. Je félicite la Somalie d'avoir atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en faveur des pays pauvres très endettés. C'est un progrès important qui lui permettra d'obtenir des ressources supplémentaires des institutions financières internationales, lesquelles peuvent à leur tour lui permettre de connaître une croissance inclusive à long terme et de réduire le taux de pauvreté dans le pays. Et c'est un signe de la volonté du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération de continuer de progresser par-delà les difficultés économiques, politiques et sécuritaires qui demeurent. J'engage instamment les pouvoirs publics au niveau fédéral comme à celui des États à tirer parti de ce pas dans la bonne direction pour renforcer leur coopération afin de progresser dans la réalisation des priorités nationales.

96. Je suis profondément préoccupé par les affrontements armés qui ont éclaté dans la région du Gedo (Djoubaland) entre les forces fédérales et celles des États, et qui ont fait des victimes et entraîné le déplacement de populations civiles. J'appelle tous les acteurs à faire preuve de retenue et à éviter toute action susceptible de déclencher de nouvelles violences. Il est essentiel que la coopération et le dialogue soient rétablis entre le Gouvernement fédéral et les autorités du Djoubaland.

97. Je déplore les affrontements qui se sont produits, les 27 et 28 février, dans la région de Galmudug, entre l'Armée nationale somalienne et ASWJ. Les différends politiques ne doivent pas se régler par la violence. La transition présidentielle pacifique opérée dans l'État le 12 avril me semble un signe encourageant. Il faut, pour stabiliser la région à long terme, que toutes les parties prenantes travaillent de concert pour mettre en place une administration inclusive.

98. La rencontre survenue à Addis-Abeba entre le Président Farmajo et le Président du « Somaliland », M. Bihi, est une avancée positive. Je félicite le Président Farmajo de la déclaration publique qu'il a faite, dans laquelle ont été reconnues les violations des droits de l'homme commises dans le passé par le régime de Siad Barre, et je félicite le Président Bihi d'avoir accepté ce geste. J'invite les deux dirigeants à tirer parti de ces premiers échanges pour améliorer leurs rapports et progresser vers une reprise du dialogue entre la Somalie et le « Somaliland ».

99. La pandémie de COVID-19 risque d'exacerber les problèmes de droits de l'homme en Somalie. Dans mon exposé au Conseil de sécurité, j'ai souligné certains des problèmes observés à cet égard dans d'autres pays, tels que la montée des discours de haine et de la discrimination, et les restrictions imposées aux médias, à l'espace civique et à la liberté d'expression. En Somalie comme ailleurs, les droits de l'homme doivent rester une préoccupation primordiale dans l'action menée face à la pandémie, l'attention nécessaire devant être accordée au soutien des personnes et des catégories les plus vulnérables. J'exhorte également les autorités somaliennes à protéger la liberté d'expression, clef de voûte de la démocratie, et à garantir l'intégrité physique et la liberté des journalistes contre le harcèlement et les arrestations arbitraires.

100. Le fragile système de santé somalien n'a pas les moyens de faire face à une épidémie de COVID-19. Une forte propagation du virus aggraverait la situation humanitaire déjà désastreuse, alors que 30 % de la population est déjà dans le besoin. Une aide financière souple et rapide est nécessaire dans l'immédiat pour parer à la maladie et atténuer l'impact sanitaire, social et économique possible de la COVID-19 en Somalie. J'applaudis les mesures rapides prises par le Gouvernement fédéral pour parer au mieux à la menace et permettre un accès ininterrompu aux produits nécessaires aux secours d'urgence. Je demande instamment aux voisins de la Somalie et au reste de la communauté internationale de continuer à ne pas entraver l'accès à la Somalie du personnel et des fournitures humanitaires et à faciliter l'acheminement de l'aide et des ravitaillements essentiels à travers les frontières du pays et à l'intérieur de celles-ci, y compris les envois et le personnel des Nations Unies et de leurs partenaires.

101. Les opérations effectuées par l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM dans le Bas-Chébéli pour reprendre la ville de Jannaale aux Chabab démontrent les progrès de la transition. Il faut continuer de constituer des forces et des capacités tant au sein de l'Armée nationale somalienne que de la police afin de sécuriser les zones recouvrées, de faciliter les activités de stabilisation et de consolider les acquis. Il sera essentiel d'investir progressivement dans une police de proximité robuste et dans l'administration efficace de la justice si l'on veut empêcher une résurgence des Chabab dans les zones reprises. J'exhorte le Gouvernement fédéral à étendre les opérations de transition à d'autres zones et à accélérer la constitution des forces et les réformes du secteur de la sécurité, en collaboration avec les États membres de la

fédération, avec le soutien et la coordination de l'AMISOM et des partenaires internationaux.

102. Sur le plan de la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés, il est essentiel de renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes qui mettent en œuvre le plan de transition si l'on veut qu'elles puissent se protéger et mieux prévenir les dommages causés aux civils et aux infrastructures essentielles à mesure qu'elles assument progressivement les fonctions de sécurité précédemment dévolues à l'AMISOM. J'engage les États Membres à contribuer aux fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne et à se montrer plus souples en ce qui concerne l'utilisation de leurs contributions.

103. Je condamne fermement les attaques perpétrées par les Chabab, qui touchent de manière disproportionnée une population civile innocente et prends note de l'évolution de la menace que constitue le groupe. Les attaques au mortier visant les installations des Nations Unies et de l'AMISOM à Mogadiscio sont également inadmissibles et très préoccupantes. Je demande au Gouvernement fédéral de prendre toutes les mesures qui s'imposent, en coordination avec l'ONU en Somalie et l'AMISOM, pour assurer la sécurité de la présence internationale, sans laquelle l'Organisation des Nations Unies ne peut pas s'acquitter de son mandat et apporter son soutien à la Somalie et à son peuple.

104. Je reste reconnaissant à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres partenaires de l'aide qu'ils continuent d'apporter à la consolidation de la paix et à l'édification de l'État en Somalie. Je rends hommage à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes pour les sacrifices consentis dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans le pays.

105. Je remercie mon représentant spécial, James Swan, et tout le personnel des Nations Unies en Somalie des efforts qu'ils ne cessent de déployer et du travail qu'ils accomplissent dans des conditions très difficiles. Leur sécurité et leur bien-être restent une priorité absolue.

Carte


SOMALIA
National capital
Regional capital
Town, village
Airport
International boundary
Regional boundary
Undetermined boundary
Main road
Track
Railroad
0 50 100 150 200 km
0 50 100 mi
GULF OF ADEN
INDIAN OCEAN
DJIBOUTI
ETHIOPIA
KENYA
Djibouti
AWDAL
WOQOOYI GALBEED
TOGDHEER
SANAAG
SOOL
BARI
NUGAAL
MUDUG
GALGUDUUD
HIRAAN
BAKOOL
GEDO
BAY
SHABELLE DHEXE
SHABELLE HOOSE
BANADIR
JUBA DHEXE
JUBA HOOSE
Muqdisho (Mogadishu)
Hargeysa
Boosaaso (Bender Cassim)
Garoowe
Gaalkacyo (Galcaio)
Dhuusamarreeb (Dusa Marreb)
Beledweyne
Xuddur (Oddur)
Baydhabo (Baidoa)
Jawhar (Giohar)
Marka (Merca)
Kismaayo (Chisimayu)
Bu'aale
Garbahaarrey
Ceerigaabo (Erigavo)
Burco (Burao)
Laascaanood
Boorama
Berbera
Caluula
Breeda
Bandarbeyla
Eyl
Hobyo
Baraawe
Afgooye
Buur Gaabo
Dolo Bay
Werdēr
K'ebrī Dahar
Gode
Jijiga
Hārer
Dirē Dawa
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014
Department of Field Support
Cartographic Section